



Strasbourg, le 26 octobre 2005

Diffusion restreinte
CDL-PV(2005)003syn
Or. Angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

64^e SESSION PLÉNIÈRE (Venise, 21-22 octobre 2005)

CARNET DE BORD

La Commission:

- a eu un échange de vues avec l'Ambassadeur Joaquim Duarte, Représentant permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe et Président des Délégués des Ministres, et avec l'Ambassadeur Constantin Yerocostopoulos, Représentant permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, sur la coopération entre le Comité des Ministres et la Commission de Venise;
- a eu un échange de vues avec M. Peter Schieder et M. Erik Jurgens, Membres de l'**Assemblée parlementaire** du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée :
- a eu un échange de vues avec M. Raphaël Alomar, Gouverneur de la **Banque de développement** du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec la Banque ;
- a été informée des suites données aux avis précédents de la Commission de Venise sur les droits de l'homme au **Kosovo**; sur la situation constitutionnelle en **Bosnie-Herzégovine** et les pouvoirs du Haut Représentant; et sur le projet de loi relatif au médiateur de **Serbie**;
- a adopté l'avis final sur les réformes constitutionnelles en Arménie, l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDHH sur la loi sur les modifications et ajouts à la loi sur la procédure de conduite des réunions et manifestations dans la République d'Arménie et l'avis conjoint final avec l'OSCE/BIDDH sur les amendements au code électoral de l'Arménie;
- a adopté l'avis conjoint final de la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH sur les amendements au code électoral de la République d'**Azerbaïdjan**;
- a adopté l'avis sur les éventuelles solutions à la question de la décertification des agents de police en **Bosnie-Herzégovine** et l'avis sur les règles de décision de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine ;

- a été informée de la Conférence sur la nouvelle initiative du Président de la **Géorgie** pour le règlement pacifique du conflit en Ossétie du Sud ;
- a eu un échange de vues avec M. Omurbek Chirkeshovich Tekebaev, Président du parlement, M. Marat Tashtanovitch Kaipov, Ministre de la Justice et M. Daniyar Narymbaev, Plénipotentiaire du Président de la République de Kirghizstan auprès du parlement et a adopté l'avis intérimaire sur la situation constitutionnelle au **Kirghizstan**;
- a eu un échange de vues avec M. Bela Marko, Ministre d'Etat de la Roumanie et avec M. Adrian Lemeni, Secrétaire d'Etat chargé des affaires religieuses et a adopté l'avis sur le projet de loi sur le statut des minorités nationales en **Roumanie** ainsi que l'avis sur le projet de loi sur la liberté de religion et le régime général des religions en Roumanie;
- a entériné les commentaires de M. Malinverni sur le projet de loi sur le parlement de la République Tchétchène (**Fédération de Russie**);
- a eu un échange de vues avec M. Stojkovic, Ministre de la Justice de la République de **Serbie** et a adopté l'avis sur le chapitre relatif au pouvoir judiciaire dans le projet de Constitution de la Serbie tel qu'approuvé par le gouvernement de la Serbie;
- a eu un échange de vues avec Mme Mladenovska-Gorgievska, Ministre de la Justice de « **l'ex-République yougoslave de Macédoine** » et a adopté l'avis sur les amendements constitutionnels relatifs à la réforme du système judiciaire ;
- a adopté une étude comparative sur les référendums en Europe ;
- a été informé de la coopération avec la Commission des juges d'Afrique australe ;
- a adopté, à la demande du **Comité des Ministres**, l'avis sur la recommandation 1714(2005) de l'Assemblée parlementaire sur les restrictions au droit de vote, l'avis sur la recommandation 1704(2005) de l'Assemblée parlementaire relative aux référendums : vers de bonnes pratiques en Europe et l'avis sur la Recommandation 1713(2005) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur le contrôle démocratique du secteur de la securité dans les Etats membres ;
- a adopté les lignes directrices conjointes de l'OSCE/BIDDH, de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe sur le suivi des médias pendant les missions d'**observation électorale** et a entériné la Déclaration sur les principes en matière d'observation internationale des élections ;
- a adopté l'avis sur les lignes directrices de l'OSCE/BIDDH sur la **liberté de réunion** ;
- a élu M. Paczolay (Hongrie) comme membre du **Bureau**;
- a confirmé les dates de sa prochaine session plénière : 16-17 décembre 2005, et des sessions plénières en 2006 (17-18 mars ; 9-10 juin ; 13-14 octobre et 15-16 décembre 2006).